

CALENDRIER DES OPÉRATIONS DU MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE 2023

mercredi 16 novembre 2022 (12 heures) au mercredi 07 décembre 2022 (12 heures)	Saisie des vœux sur le portail I-prof SIAM
A compter du jeudi 08 décembre 2022	Les formulaires de demande de confirmation de mutation seront disponibles en téléchargement sur le portail I-Prof SIAM. Chaque participant au mouvement sera invité à télécharger puis à transmettre au chef d'établissement ou de service le formulaire de demande de confirmation de mutation.
jeudi 08 décembre 2022	Date limite de dépôt des dossiers de demande de bonification au titre du handicap
jeudi 15 décembre 2022	Date limite de retour aux services de la DPE par les chefs d'établissement ou de service des formulaires de confirmation de demande de mutation signés et accompagnés des pièces justificatives
mardi 10 janvier 2023 au mercredi 25 janvier 2023	Affichage sur I-prof SIAM des barèmes calculés par l'administration
mercredi 11 janvier 2023 au mercredi 25 janvier 2023	Demande de rectification de barème
vendredi 27 janvier 2023 au mardi 31 janvier 2023	Consultation des barèmes définitifs
vendredi 10 février 2023	Date limite pour les demandes tardives et modifications de participation au mouvement
mardi 07 mars 2023	Début des résultats du mouvement inter-académique